

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

L'arrêté de nomination du 19/07/17 portant nomination de Monsieur Arnaud Torres en tant que Président Directeur général de l'Agence nationale de la recherche par intérim ;

Vu le contrat de travail du 03 octobre 2016 portant nomination de Madame Sabine Berdal au poste de responsable du service contrôle de gestion et exécution budgétaire de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

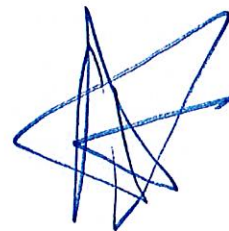
Article 1 : Délégation est donnée à Madame Sabine Berdal, responsable du service contrôle de gestion et exécution budgétaire de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, au-delà de 100 000 euros et dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, au-delà de 50 000 euros dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget de fonctionnement, au-delà de 100 000 euros dans la limite de 200 000 euros.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 22/07/2017

Paris, le 22 JUIL. 2017

Le Président directeur général



Arnaud TORRES